



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025_144

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL
DU 13 OCTOBRE 2025**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 18 novembre 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Jean-Luc VERJAT (pouvoir à Frédérick CHATEAU), Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Lydia BERENFELD (pouvoir Karen ANDREIS)

Retardé : Stéphane VEYET

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 13 octobre 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 24 novembre 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

